

OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A ASSOCIATION
ET COMPLEMENT
DE SUBVENTION
ALLOUEE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 29.06.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29.06.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

12 JUIL. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
M. DEMANGEOT François donne procuration à M. TAURINES André,
M. CASTILLO Jean-Claude donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme SOULIER Agnès,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,
M. LINOU Stéphane donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Club Nautique » (Baisse recettes fermeture piscine 4^{ème} trimestre) pour un montant de 2 500 €
- « Amicale des retraités Mairie » (Nouveaux retraités) pour un montant de 280 €
- « Club sportif 4^{ème} RE » (Semi-marathon) pour un montant de 1 000 €
- « Dklik Crew » (Spectacle Hip Hop) pour un montant de 300 €
- « La Cassole » (complément pour animations Le marché des potiers) pour un montant de 1 000 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2017 pour un montant total de 5 080 €.

Vu la Commission des Finances en date du 03 juillet 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2017 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 05 juillet 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

11 JUIL. 2017

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

10 JUIL. 2017

Par publication le :

12 JUIL. 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 10/07/2017
N°011-211100763-20170705-2017-174-DE